

CORONAVIRUS (COVID-19)

Attestations du paiement des charges sociales

En vertu des mesures prises dans le cadre de la pandémie du Coronavirus et de ses effets sur la vie de nos entreprises, nous avons décidé de délivrer les attestations du paiement des charges sociales uniquement sur demande. Il n'y aura donc plus, jusqu'à nouvel ordre, d'envoi systématique. Les attestations seront délivrées sur la base de la situation du paiement des charges sociales de l'entreprise au 16 mars 2020. Pour obtenir une attestation du paiement des charges sociales, nous vous prions de bien vouloir envoyer un mail à l'adresse contentieux@avs66-1.ch. Nous vous remercions de votre compréhension.

APPRENTIS

Un suivi essentiel

La crise actuelle bouleverse le fonctionnement de votre entreprise et cependant, l'apprentissage ne connaît pas de pause. C'est grâce à vous que la relève dans nos métiers est assurée, et nous vous félicitons sincèrement de l'effort que vous fournissez pour assurer votre rôle de formateur dans des conditions aussi restrictives.

Merci également d'œuvrer pour assurer aux jeunes en apprentissage un suivi aussi qualitatif que possible, malgré ce contexte difficile.

Retrouvez les dernières actualités et informations utiles concernant la pandémie de coronavirus (COVID-19) sur nos pages: « Info coronavirus »_

Durant cette période de pandémie, nous vous accueillons par téléphone du lundi au vendredi de 7h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h00.

**Fédération vaudoise
des entrepreneurs**
Société coopérative
Rte Ignace Paderewski 2
1131 Tolochenaz
Tél. 021 632 10 00
info@fve.ch
www.fve.ch